

## 1- Identification de la substance ou du mélange et de la société ou de l'entreprise

### 1.1. Nom du produit :

*BRUNISSEUR METAUX Black immersion*

### 1.2. Utilisation du produit :

*Brunissage des métaux*

### 1.3. Fabricant :

*Matières et Béton  
ZA Bellevue  
56700 Merlevenez  
France*

*Tél : (33) 02 22 21 42 93*

*e-Mail : matieresetbeton5913@gmail.com*

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : Centre Orfila France : 01 45 42 59 59 depuis la France

## 2- Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange: (CLP)

Classe de danger	Catégorie de danger	Phrases H
Toxicité (chronique) pour le milieu aquatique	catégorie 1	H411
Toxicité aigüe par voie orale	catégorie 4	H302
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	catégorie 1	H314

\*Pour le texte complet des Phrases H, voir section 16

### 2.2. Eléments d'étiquetage : (CLP)

Composants dangereux :

DINITRATE DE CUIVRE  
DIOXYDE DE SELENIUM

Pictogramme de danger :



GHS05



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement :

danger

Mention de danger :

H302 Nocif en cas d'ingestion  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de prudence

Prévention

P102 Tenir hors de portée des enfants  
P273 Eviter le rejet dans l'environnement

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Intervention

P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison / un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche

P391 Recueillir le produit répandu

Elimination

P501 Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Stockage

### 2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable.

## 3- Composition/information sur les composants

### 3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses N° CAS	Numéro CE N° d'enregistrement Reach	Teneur	Classification
Dinitrate de cuivre 10031-43-3	221-835-5	2,5-10%	Ox Liq. 2, H272 Ox Sol. 2, H 272 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315
Dioxyde de sélénium 7446-08-04	231-194-7 034-002-00-8	2.5-10 %	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H331 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 1, H410
Acide phosphorique 7664-38-2	231-633-2 01-211-94855924-24	1-5%	Metal. Corr.1, H290 Skin Corr.1B, H314
Dichlorure de cuivre 10125-13-0	231-210-2	1-5%	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Voir texte des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 « autres informations »



Solutions BTP  
Matières et Béton

## 4- Premiers secours

---

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :	Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter à nouveau. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement ; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Inhalation :	Air frais ; assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. En cas de persistance des maux, consulter un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Contact avec la peau .	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
Contact avec les yeux :	Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Ingestion :	Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 4.3. Indications des soins médicaux immédiats et traitements particuliers suite à une exposition

Traitement : Pas d'autres informations disponibles.

## 5- Mesures de lutte contre l'incendie

---

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :  
Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant

## 6- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Se référer aux mesures de protections énumérés dans les sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

### 6.4. Référence à d'autres sections :

Manipulation, voir section 7.

Equipements de protection individuelle, voir section 8.

Elimination, voir section 13.

## 7- Manipulation et stockage

---

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Prévention des incendies et des explosions :

Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage :**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Aucune exigence particulière

**Indications concernant le stockage en commun :**

Pas nécessaire

**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

### 7.3. Utilisation(s) finales particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8- Contrôles de l'exposition/protection individuelle

---

### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

##### 7864-38-2 acide phosphorique 75%

VLE (France) Valeur limite d'exposition : 2 mg/m<sup>3</sup>, 0, 5 ppm

VME (France) Valeur momentanée : 1 mg/m<sup>3</sup>, 0, 1 ppm

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire ; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains :

Gants de protection.

Matériau des gants : gants en caoutchouc

Protection des yeux :

Lunettes de protection hermétiques

## 9- Propriétés physique et chimiques

---

### 9.1. Information sur les propriétés chimiques et physiques essentielles :

Aspect	liquide
Couleur	bleu
Odeur	caractéristique
Valeur du pH à 20°C	1,5
Changement d'état	
Point de fusion	Non déterminé
Point d'ébullition	Non déterminé
Point éclair	Non applicable
Auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion	Le produit n'est pas explosif
Température d'auto-inflammabilité	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Densité	1060-1070
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	entièrement miscible

## 9.2. Autres informations :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10- Stabilité et réactivité

---

**10.1. Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2. Stabilité chimique**  
**Décomposition thermique / conditions à éviter :** pas de décomposition en cas d'usage conforme

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5. Matières incompatibles** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6. Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## 11- Informations toxicologiques

---

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
10031-43-3 dinitrate de cuivre		
Oral	LD50	940mg/kg (rat)
7446-08-4 dioxyde de sélénium		
Oral	LD50	68 mg/kg
10125-13-0 dichlorure de cuivre		
Oral	Corrosif	336 mg/kg

Effet primaire d'irritation :

Corrosion cutanée / irritation cutanée

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Compte—tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénécité sur les cellules germinales

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénécité Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12- Informations écologiques

---

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
10031-43-3 dinitrate de cuivre		
CL50	Non établi	
7446-08-4 dioxyde de sélénium		
LC50 96h	2,9mg/l (ECOTOX Database)	Pimephales promelas (vairon à grosses tête)
10125-13-0 dichlorure de cuivre		
LC50 96h	0,12-0,23 mg/l	Cyprinus carpio (carpe) 96h

Toxicité aquatique : pas d'autres informations importantes disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles

Effets écotoxiques :

Remarque : toxique pour les poissons

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable

VpVB / Non applicable

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.



## 13- Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés

Recommandation : évacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

## 14. Informations relatives au transport

---

**Transport terrestre (ADR/RID) :**

**14.1 Numéro ONU** : UN 1760

ADR, IMDG, IATA

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADR** : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DIOXYDE de SELENIUM, ACIDE PHOSPHORIQUE)

**IMDG** : CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (selenium dioxide, phosphoric acid)

**IATA** : CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (selenium dioxide, phosphoric acid)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport :**



**ADR**





**Classe**  
**Étiquette**

8 (C9) Matières corrosives  
**8**

---



**IMDG**



**Class** 8 (C9) Matières corrosives  
**Label** 8

---

**IATA**



**Class** 8 Matières corrosives  
**Label** 8

---

**14.4 Groupe d'emballage**  
**ADR, IMDG, IATA**  
Code de classification  
Identification de danger n°  
Etiquette de danger (risque  
primaire)

: III  
: C9  
: 80  
: 8

**14.5 Dangers pour l'environnement** : Le produit contient des matières dangereuses pour l'environnement : dioxyde de sélénium, dintrate de cuivre 3H2O, chlorure de cuivre 2H2O.

Polluants marins : OUI  
Signe conventionnel (poisson et arbre)  
Marquage spécial (ADR) : Signe conventionnel (poisson et arbre)

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : Attention ; Matières corrosives

IMDG N° EmS : F-A, S-B

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** : Non applicable

Indications complémentaires de transport :

#### ADR

**Quantités limitées (LQ)** : 5L  
**Quantités limitées (EQ)** : Code E1  
Quantité maximale nette par emballage intérieur : 30 ml  
Quantité maximale nette par emballage extérieur : 1000 ml  
Catégorie de transport : 3  
Code de restriction en tunnels : E

#### IMDG

**Limited quantities (LQ)** : 5L  
**Excepted quantities (EQ)** : Code E1  
Maximum net quantity per inner packaging : 30 ml  
Maximum net quantity per outer packaging : 1000 ml

**Règlement type de l'ONU** : UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DIOXYDE de SELENIUM, ACIDE PHOSPHORIQUE) 8 (C9) III Matières corrosives.

## 15- Informations réglementaires

---

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations disponibles

Autres informations réglementaires

Déchets d'emballages, Applicable  
Rejets interdits, Applicable  
Maladies professionnelles du régime générale  
Aide-mémoire juridique TJ19  
Surveillance médicale, Sans objet

Risque cancérigène, Sans objet  
Travaux interdits, Art. R234-16 (jeunes travailleurs) :  
Applicable  
Aération/Assainissement, Applicable  
Prévention des incendies, Applicable  
Hygiène alimentaire, Sans objet  
Produits cosmétiques, Sans objet  
Installations classées, Applicable - Rubrique(s) n° 1431 – 1433- 1434

### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

### 16- Autres informations

---

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H290 Corrosif pour les métaux  
H301 Toxique en cas d'ingestion  
H302 Nocif en cas d'ingestion  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
H315 Provoque une irritation cutanée  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux  
H331 Toxique par inhalation  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Acronymes et abréviations :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT : US Department of Transportation  
IATA : International Air Transport Association  
GHS : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS : European List of Notified Chemical Substances  
CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50 : Lethal concentration, 50 percent  
LD50 : Lethal dose, 50 Percent  
PBT : Persistent, Bioaccumulative and toxic  
VPvB : very Persistent and very Bioaccumulative  
Acute Tox. 3 : Acute toxicity, Hazard Category 3  
Acute Tox. 4 : Acute Toxicity, Hazard Category 4  
Skin Irrit. 2 : Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2  
Aquatic Acute 1 : Hazardous to the aquatic environment – Acute Hazard, Category 1  
Aquatic Chronic 1 : Hazardous to the aquatic environment – Chronic Hazard, Category 1  
Aquatic Chronic 2 : Hazardous to the aquatic environment – Chronic Hazard, Category 2

**Utilisation** : Produit à utiliser uniquement dans les procédés industriels.

**Références** : Les informations de cette fiche sont conformes au règlement 453/2010 du 20 mai 2010. Les informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en termes de sécurité et non d'en garantir les propriétés.